

Aix-en-Provence, le 04 JAN. 2016

Monsieur Stéphane BOUILLON
Préfet de Région
Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20

Le Président

Maire d'Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI
MJM/CS/EG

Monsieur le Préfet,

Vous le savez, ce ne sont pas des motivations égoïstes qui animent les maires du Pays d'Aix, mais ils continueront à défendre leur territoire contre une faillite annoncée.

Ils ont montré leur ouverture d'esprit en votant, avant décembre 2012, pour la coopération métropolitaine garante de l'argent public et d'un développement harmonieux du territoire ; tout le contraire d'une métropole intégrée, à fiscalité unique, laquelle, avec une surreprésentation des élus Marseillais, ruinerait à coup sûr les Bouches-du-Rhône.

Sans compter les déficits énormes (cinq milliards d'euros) dont le règlement serait étendu à presque tous les citoyens des Bouches-du-Rhône, à un moment où les dotations gouvernementales sont en baisse. Marseille mérite la tutelle et vous le savez.

Ne nous y trompons pas ; la population de tout le territoire est en train de rentrer en Résistance.

Nous ne laisserons pas faire ; nous militerons pour une structure d'avenir, à laquelle participeraient tous les territoires contre un « machin » mortifère qui a montré ses limites, lors de la tentative d'élection, en force, de Monsieur Jean-Claude GAUDIN.

Cette situation ne peut que s'aggraver et le gouvernement devra, non seulement la gérer, mais l'histoire désignera les responsables.

Votre niveau, votre intelligence, vous interdisent de ne pas respecter les décisions de justice ; c'est une obligation qui vous incombe malgré les ordres gouvernementaux.

Le Tribunal Administratif d'abord, dont la décision rendue le 6 novembre 2015, rendait irréversiblement illégale l'élection de Monsieur GAUDIN ; le Conseil d'État ensuite, qui a confirmé la nécessité de saisir le Conseil Constitutionnel sur la représentativité du Conseil de Métropole mais aussi la dernière décision du Tribunal Administratif, rendue le 29 décembre 2015 ; qui si elle a rejeté le « référé liberté » introduit par Monsieur Roger PELLENC, Maire de Pertuis, l'a fait en déclarant que votre courrier du 22 décembre 2015 (faisant l'objet du référé) ne faisait pas grief.

C'est-à-dire qu'il ne crée pas de droit ; ceci signifie que votre lettre s'est contentée de rappeler la situation, se permettant de donner une interprétation fantaisiste à l'arrêt du Conseil d'État alors même que celui-ci a donné la conduite à tenir compte tenu des irrégularités relevées.

Or, vous n'avez aucune compétence pour interpréter une décision rendue par la Haute Juridiction ; le gouvernement ne l'a d'ailleurs pas plus que vous.



Cette décision très claire énonce dans son onzième : « En tout état de cause et à supposer que les organes de la métropole Aix Marseille Provence n'entrent pas en fonction dès le 1^{er} janvier 2016, les établissements publics de coopération intercommunale existants continueraient à fonctionner, à titre temporaire, sans qu'il en résulte une rupture de continuité dans l'exécution des services publics auxquels ceux-ci pouvoient »

Nous le savons tous, l'élection de Monsieur Jean-Claude GAUDIN doit être déclarée illégale et même si, par extraordinaire, ce n'était pas le cas en première instance, nous ferions appel car des éléments nouveaux démontrent la gravité des faits qui continuent de se révéler.

En tout état de cause, ce n'est pas un arrêté en date du 1^{er} décembre 2015, publié le 29, qui peut faire de lui un comptable public ; nous allons d'ailleurs le mettre en cause.

La métropole, à ce jour, n'a pas d'organe qui puisse engager financièrement tout le territoire.

Donc seuls les trésoriers des six E.P.C.I. ont compétence pour engager des dépenses et notamment celles des salaires du personnel.

L'ignorer serait une illégalité supplémentaire ; voire même une voie de fait.

La décision du Conseil d'État permet d'affirmer que la Métropole n'existe pas encore et par conséquent, les personnels ne sont pour le moment, pas métropolitains.

Je doute qu'en l'état de sa responsabilité, potentielle, certes, mais personnelle, Monsieur le Trésorier Payeur Général de Marseille veuille rentrer dans l'illégalité qui consisterait à ignorer les décisions de justice, se fiant seulement à un courrier du Préfet de Région.

Et ce en toute connaissance de cause.

Ces comportements engageraient gravement la crédibilité de Monsieur le Président de la République qui ne respecterait pas, par ses organes, les décisions de justice.

J'attends respectueusement, de vous, Monsieur le Préfet, que vous annuliez les effets de votre courrier sur les hauts fonctionnaires du territoire -en l'occurrence les six trésoriers payeurs généraux des E.P.C.I.- pour leur permettre d'appliquer la décision du Conseil d'État en date du 22 décembre 2015.

En tout état de cause, même si quelques élus du territoire seraient prêts à fermer les yeux sur ces illégalités répétées, la population, dont l'immense majorité des élus, peut exploser d'un moment à l'autre ; avec raison, car nous ne serions plus dans un état de droit.

Je ne le veux pas, je désire le respect des territoires et un consensus qui leur permette de vivre et pas seulement pour éponger les déficits des responsables d'une mauvaise gestion.

Ne nous y trompons pas, même les Marseillais sont d'accord avec moi, sur le rejet, pour l'avenir, d'une gestion mortelle pour les générations futures de tout le territoire des Bouches-du-Rhône.

Oui à la Coopération Métropolitaine, non à une métropole dont les clefs du coffre seraient entre les mains d'une caste peu fiable en terme de gestion.

Avec mes respectueuses salutations.

Bien à vous

